

## *CNESER, déclaration du SNPTES-UNSA à Madame la Ministre*

*Pour le SNPTES, outre l'amélioration du dialogue social, il est nécessaire de revaloriser, rapidement, les régimes indemnitaires des BIATSS-ITA*

Le SNPTES, Madame la Ministre, tient, tout d'abord, à **souligner la qualité du dialogue social qui règne actuellement rue Descartes (siège du ministère), mais aussi, à nouveau, rue Régnault (siège de la DGRH)**, votre présence aujourd'hui, comme la précision de vos engagements, laissent augurer, la possibilité de voir la communauté universitaire et de la recherche rassurée ou, tout du moins, informée des lignes directrices qui conduisent votre politique.

Ce dialogue social, vous a permis, cet été, Madame la Ministre, d'entendre le SNPTES en **maintenant la possibilité, pour les ITA et les chercheurs, de voter lors du renouvellement des instances universitaires** des établissements hébergeant leurs unités de recherche.

Ce dialogue social, Madame la Ministre, a aussi permis au **SNPTES, seule organisation syndicale, avec l'UNSA, à avoir eu le courage d'approuver, avec quelques réserves, la loi de programmation de la recherche (LPR) et d'initier l'Accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières** signé à Matignon en octobre 2020. C'est dans le même esprit que le SNPTES entend continuer, au quotidien, à maintenir un dialogue apaisé et, nous le souhaitons, constructif.

Le SNPTES, c'est l'essence même du dialogue, a besoin de réponses, notamment pour informer et parfois rassurer nos collègues, et aussi de promesses avec un lendemain...

Malheureusement, ce CNESER du jour démontre que, localement, les notions de démocratie ou de dialogue social ne se déclinent pas nécessairement lorsque l'on voit un futur établissement toulousain accorder « royalement » un seul siège de représentant BIATSS-ITA (dans le texte « autres personnels ») au conseil d'administration et à peine plus pour nos collègues enseignants-chercheurs, chercheurs et PRAG-PRCE !

L'actualité, c'est souvent le cas, nous permet ainsi de vous relancer, Madame la Ministre, sur les engagements gouvernementaux relatifs à la convergence indemnitaire (le fait d'aligner les primes des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les montants plus élevés des autres départements ministériels). En effet, le ministre de la Justice, **Monsieur Eric Dupond-Moretti, vient d'annoncer, pour les magistrats judiciaires, une augmentation de 1000 euros brut par mois** afin, notamment, de faire converger leurs primes sur les montants dont bénéficient les membres des juridictions administratives. Cet engagement s'appliquerait dès 2023 !

**Le SNPTES, constatant cette volonté gouvernementale d'aligner les primes vers le haut, vous demande donc, une nouvelle fois, d'accélérer la mise en place de cette convergence prévue dans l'Accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières.** Cette revalorisation des primes des personnels BIATSS-ITA justifiée par l'équité permettrait aussi à nos collègues de faire face à la forte augmentation des prix qu'ils subissent. Cette mesure permettrait aussi de lutter contre la pauvreté dont sont actuellement victimes certains personnels (contractuels, CROUS, catégorie C et B, etc...).

J'adhère au SNPTES, je vote UNSA

